

Rapport d'activité 2019

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n°20-053 en date du 11 septembre 2020 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le rapport d'activité 2019,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 novembre 2020, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport d'activité de 2019, conformément au document joint.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 21

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 4

Fait à Lyon, le 18 novembre 2020,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

